

Blois.

Advis du conseil touchant la fabrique de la monn^e jusques à 50000 marcs, qui sera faite de 10 s. et 5 s. t. pièce, de 26 pièces de 10 s. au marc, à 13ⁿ le marc, et 5 s. de brassage, de la vaisselle qui sera fondue à 11 d. 12 gr. Fabriquez ez monn^{es} de Paris, Rouen, Tours, Lyon esuelles sera envoyé un général des monn^{es} qui y fera résidence avec le m^e qui besongnera; lesquels prendront garde qu'il ne se commette aucun abus, et si par leur coulpe ou négligence il se y trouvoit faute, ils en répondront et seront punis.

Fait au conseil du Roy, à Blois, le 28^e jour de janvier 1513, auquel estoient mons^{sr} le cardinal de Paris, mess^{rs} les 1^{er} et quart président de parlement, messire Jehan Nicolay, chevalier, premier président des comptes, les trésoriers de France et généraulx des finances, mons^{sr} le président des généraulx de la justice des aydes à Paris, et maistre Charles le Coq, général des monn^{es}. Ainsi signé : Loys et GEDOYN.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 60, fol. 205 v^o à 206 v^o et Z, 1^b, 62, fol. 132 r^o. — Sorb., H, 1, 13, n^o 173, fol. 17 v^o.)